

ÉCONOMIE-POLITIQUE

« Je crois en la civilisation européenne »

Ukraine Le candidat à la présidentielle a condamné l'intervention russe et demande la mise en place d'une médiation et d'une négociation de paix.

Quelle est votre réaction face à l'offensive russe en Ukraine ?
– J'ai condamné sans réserve l'intervention militaire russe en Ukraine. Mes pensées vont aux populations victimes de ce conflit absurde et fratricide, à ceux de nos ressortissants qui se trouvent encore sur le territoire ukrainien. J'ai toujours défendu le principe d'intangibilité des frontières et je continuerai à le faire. L'urgence désormais est de faire taire les armes. Il faut négocier un cessez-le-feu immédiat, la mise en place d'une médiation et d'une négociation de paix. Je tire deux enseignements de cette crise. D'abord, elle met en lumière que la France a un devoir de puissance qu'elle doit assumer. Cela veut dire donner à nos armées les moyens de protéger les Français dans un monde plus incertain et plus dangereux. J'ai donc proposé de porter le budget de la défense à 70 milliards d'euros par an d'ici à 2030. Je suis le seul à porter une telle ambition. Emmanuel Macron a, lui, poursuivi le déclassement de nos armées, et ce dès le début de son quinquennat avec la démission du général Pierre de Villiers. Le second enseignement, c'est qu'il nous faut protéger les Français face aux conséquences de cette crise. Les sanctions ont des conséquences dévastatrices sur le pouvoir d'achat et sur notre économie. Il faut agir de manière décisive pour protéger nos compatriotes.

C'est pourquoi j'ai proposé de prendre des mesures fortes, et notamment de bloquer le prix du litre d'essence à 1,80 €.

Quelle est votre vision de l'Europe ?

– Je crois en la civilisation européenne, mais je m'oppose à la logique fédéraliste de la construction européenne telle qu'elle a été conçue jusqu'à aujourd'hui. L'Union européenne (UE) que veut Emmanuel Macron ne renforce pas les Etats, elle les désarme. Elle fait cela au moment même où nous avons besoin que l'Etat protège les Français face à la pandémie, face à la guerre en Ukraine ou face au grand remplacement. L'idée que l'Union européenne peut se substituer à la nation est un leurre. Elle ne maîtrise pas ses frontières. Elle est à la merci des grandes puissances. L'Union européenne ne nous rend pas plus forts. Elle nous rend plus faibles, car nous laissons à d'autres responsables, à Bruxelles, le soin de prendre les décisions qui détermineront notre destin en tant que peuple. Mon Union européenne, c'est une Europe des nations qui protège sa civilisation et respecte les choix des peuples et des Etats. Nos dirigeants se satisfont de leur impuissance. Pas moi. La France a un devoir de puissance. Elle doit l'assumer de manière autonome. La défense européenne est une chimère qui est synonyme de maintien d'une dépendance vis-à-vis des Etats-Unis. Elle nous condamne à l'impuissance : nous n'avons ni la même vision du monde, ni les

mêmes intérêts, ni les mêmes moyens que les autres Etats membres de l'UE. Comment, dans ces conditions, avoir une position commune sur la Turquie qui nous menace en Méditerranée ? Comment faire face à la Chine de manière cohérente ? Je veux que la France reste libre de ses choix. Cela ne veut pas dire être seuls, bien au contraire : la France a toujours eu des alliés en Europe et dans le monde qui font face avec nous aux mêmes défis. Elle consolidera ces alliances et en formera de nouvelles si elles servent nos intérêts et contribuent à protéger les Français.

Comment renforcer la croissance économique ?

Pouvez-vous préciser vos mesures pour augmenter le pouvoir d'achat des ménages ?

— Il faut revaloriser le travail et le mérite, voilà la philosophie de ma politique économique. Nous sommes le peuple le plus taxé au monde. L'Etat prélève toujours davantage d'impôts et de taxes pour financer un modèle social ouvert au monde entier. Cela ne peut plus durer. Il est nécessaire de donner un cadre meilleur à nos entreprises, sur les impôts, sur les normes et règlements, sur l'organisation du travail. Elles veulent de la souplesse et de la stabilité pour mieux rémunérer leurs collaborateurs. Nous allons concentrer les baisses d'impôts sur les impôts de production, sur la commande publique, sur la fiscalité des petites et moyennes entreprises, commerçants, artisans, professions libérales. Je donnerai un cadre stable et incitatif. Je constate aussi que je suis le seul à proposer des mesures concrètes et réalisables pour augmenter le pouvoir d'achat. Le salaire net des travailleurs est trop bas, et les charges salariales et patronales sont trop élevées. En supprimant la CSG pour les salaires inférieurs à 2.000 €, c'est 105 € de plus par mois pour un grand nombre, soit l'équivalent d'un Smic supplémentaire à la fin de l'année, je suis le candidat du 13^e mois. Nous rétablirons l'exonération totale d'impôts et de charges sociales des heures supplémentaires – le fameux « travailler plus pour gagner plus » de Nicolas Sarkozy. Nous permettrons, par ailleurs, le déblocage de la participation pour que les salariés puissent utiliser cet argent à tout moment sans payer d'impôt sur le revenu, et sans être bloqués par des conditions trop restrictives. Quand un collaborateur participe à la croissance de son entreprise, il faut qu'il puisse en tirer les fruits sans que les impôts et les charges soient confiscatoires.

Peut-on redresser la compétitivité des entreprises ?

— Il n'est pas normal que l'Etat taxe les entreprises avant même qu'elles fassent le moindre euro de bénéfice. Cela est une aberration économique. Pour redonner rapidement des marges de manœuvre à nos entreprises, je compte baisser immédiatement de 30 milliards d'euros les impôts de production qui frappent les entreprises, en supprimant en priorité la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ce sont des impôts injustes, sans aucune logique économique, et qui sont les premiers responsables du déclin de notre tissu industriel. Face à l'urgence, nous créerons des zones franches industrielles sur le modèle des zones franches urbaines pour recréer de l'activité dans les territoires sinistrés par la désindustrialisation. Pas d'impôts de production et pas d'impôts sur les sociétés pendant cinq ans pour toute industrie qui s'installe dans une de ces zones. Pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), je veux qu'elles ne paient que 15 % d'impôts sur les sociétés jusqu'à 300.000 € de bénéfice pour qu'elles aient le temps d'investir, d'embaucher et de grandir. Je permets aussi aux entreprises de moins de 10 salariés d'embaucher 2 salariés sans aucune charge pendant deux ans. Enfin, de nombreux entrepreneurs me parlent de leur hantise des seuils, il n'est pas normal que certains préfèrent garder des entreprises à 49 salariés pour ne pas ajouter de contraintes administratives et sociales. C'est pourquoi je propose de relever le seuil de consultation du comité social et économique (CSE) de 50 à 250 salariés, hormis les œuvres sociales et culturelles, que l'on conservera pour les entreprises de 50 salariés.

Comment financer la suppression des impôts de production ?

— Les entreprises bénéficieront de 36 milliards d'euros de baisses d'impôts, dont 30 milliards d'allègement des impôts de production. Cette hausse de compétitivité conduira à une augmentation des

bénéfices des entreprises, à une augmentation de leur activité et à une baisse du chômage, et donc à des rentrées fiscales additionnelles, ramenant le coût total annuel à 15 milliards d'euros. En tenant compte de la baisse des aides aux entreprises de 10 milliards d'euros par an, le coût annuel net pour l'Etat ne sera donc que de 5 milliards d'euros. Ma logique vis-à-vis des entreprises est simple : beaucoup moins d'impôts et en contrepartie un peu moins d'aides, mais davantage d'activité et d'investissement. Je vous rappelle que le très sérieux Institut économique Molinari estimait, dans une étude, que la baisse des impôts de production pouvait s'autofinancer en deux ans. Nous sommes plus prudents.

La résidence principale sera exclue de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Que restera-t-il ?

– Combien de créateurs d'entreprise, combien de familles d'industriels, combien d'ingénieurs brillants ont quitté notre pays à cause de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ? Avoir gardé la résidence principale dans l'IFI était une aberration, et une injustice. Que dire à des personnes qui sont propriétaires de leur logement et qui voient leur IFI augmenter du fait de la montée des prix de l'immobilier ? Ces personnes ne spéculent pas, ces personnes ne vendent pas, pourquoi verraient-elles leur IFI grimper ? Cette mesure est donc profondément juste. Elle s'adresse à beaucoup de personnes qui voient leur pouvoir d'achat baisser en raison d'une taxe très injuste, surtout quand l'écart entre les taux d'intérêt sans risque et le taux de la taxe est si élevé. Je veux une France de propriétaires, pas une France qui pénalise les propriétaires.

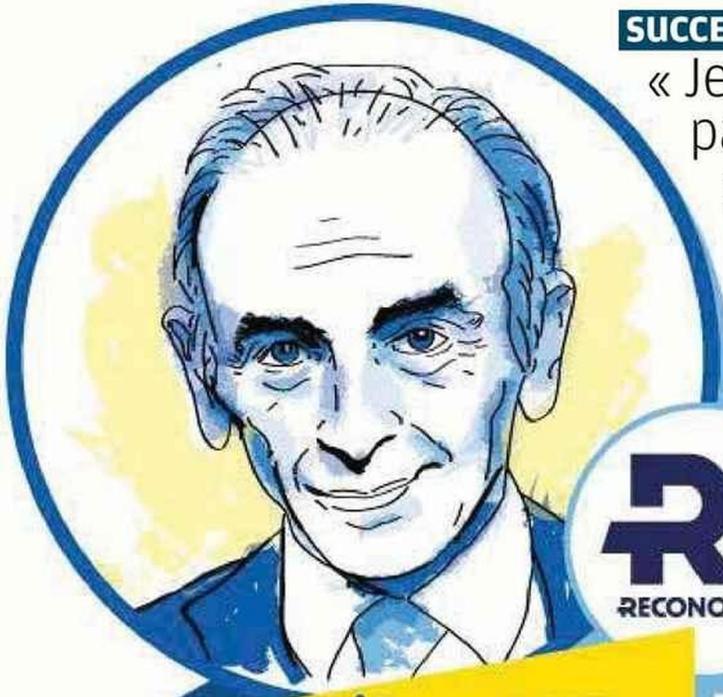
Quid des autres successions ?

– Je favoriserai la transmission des biens tout au long de la vie en permettant qu'un parent ou un grand-parent puisse donner ou léguer à ses enfants ou à ses petits-enfants une somme d'argent exonérée de droits jusqu'à 200.000 € tous les dix ans. Cette franchise de 200.000 € s'appliquera également au moment de la succession. La fiscalité française concentre le patrimoine chez les personnes les plus âgées, qui voudraient transmettre de leur vivant mais sont dissuadées par notre fiscalité. L'âge moyen auquel on hérite est de 50 ans, nous voulons que l'argent circule davantage entre les générations, pour permettre aux grands-parents d'aider leurs petits-enfants au moment où ils en ont besoin, lorsqu'ils construisent leur vie et que des dépenses nouvelles apparaissent. –

PROPOS RECUEILLIS PAR

CAROLINE MIGNON ET PHILIPPE WENGER

« L'urgence désormais est de faire taire les armes »



Eric
ZEMMOUR

SUCCESSION

« Je permettrai qu'un parent ou un grand-parent puisse donner ou léguer à ses enfants ou à ses petits-enfants une somme d'argent exonérée de droits jusqu'à 200.000 € tous les dix ans »



Retrouvez l'intégralité
de l'entretien
sur investir.fr